



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-742 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR ET D'UNE COMPENSATION POUR LES ROULOTTES


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement numéro 2024-742 concernant l'imposition d'un permis de séjour et d'une compensation pour les roulotte.

Le but de ce règlement est d'imposer un permis de séjour et une compensation au propriétaire/occupant d'une roulotte sur le territoire de la Municipalité.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2025.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2025, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2025.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et greffière-trésorière